Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_08-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

Référence
D20260303-08

Objet de la délibération
Créations-suppressions d'emploi – Tableau des effectifs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage
23/02/2026

Vote à l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 4 mars 2026
Et
Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

L'an 2026, le 3 mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GASTINE Roland, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 février 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 février 2026.

Présents : R. GASTINE, J-M YANNIC, M. LE FRAPPER, JM BARBE, M-C. DE LA BOURDONNAYE, K. FORGET, F. COLLEC, J-B HARY, M. LE HEC, M-P HELOU, M-C THERAUD, M. NICOLAS-DESCHAMPS, S. NOBLANC, C. TRACOL et N. VEST.

Absents excusés :
J. DUBOUAYS a donné pouvoir à M-C DE LA BOURDONNAYE
F. LE ROUX a donné pouvoir à K. FORGET
D. LE NEILLON a donné pouvoir à F. COLLEC
V. JEGOUSSE a donné pouvoir à R. GASTINE

Absents non excusés : S. REBY, R. FILY, Y. JOUNOT, G. LE PALMEC,

A été nommé secrétaire : Claude TRACOL

20260303-08 – Créations-suppressions d'emploi – Modification du tableau des effectifs

M. le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Depuis la dernière présentation du tableau des effectifs en date du 3 juin 2025 :
- trois agents (l'un de la filière médico-sociale et deux de la filière technique) peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté,
- deux agents (l'un du service de restauration scolaire et l'autre du service administratif (ASVP)) peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel.
Il est également souhaitable d'ouvrir un emploi d'adjoint d'animation à 32/35ème afin de se conformer à la règlementation concernant les emplois permanents.

La commission « Personnel » lors de sa réunion du 16 février dernier a émit les propositions suivantes mais afin de pouvoir nommer les agents concernés sur leur nouveau grade, il est proposé à l'assemblée de :

- **créer** un emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à 30/35ème, à compter du 1er/09/2026,
- **Supprimer** un emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe à 30/35ème, à compter du 1er/09/2026,
- **créer** un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er/05/2026,
- **Supprimer** un emploi d'adjoint technique à temps complet, au 1er/05/2026,
- **créer** un emploi de technicien principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1er/07/2026
- **supprimer** un emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er/07/2026
- **créer** un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1er/10/2026
- **créer** un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er/09/2026
- **créer** un emploi d'adjoint d'animation, à 32/35ème, à compter du 1er/09/2026
- **modifier** le tableau des effectifs comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_08-DE

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	Effectifs	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE		**7**	
Attaché principal	A	1	35/35ème
Rédacteur principal 1ère cl	B	1	35/35ème
Adjoint adm. principal 1ère cl	C	2	35/35ème
Adjoint adm. principal 2ème cl	C	2	35/35ème
Adjoint administratif	C	1	35/35ème
FILIERE TECHNIQUE		**14**	
Technicien principal de 1ère cl	B	1	35/35ème
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35ème
Agent de maîtrise	C	1	35/35ème
Adjoint tech. principal 1ère Cl	C	2	35/35ème
Adjoint tech. principal 2ème Cl	C	4	35/35ème
Adjoint tech. principal 1ère Cl	C	1	32/35ème
Adjoint tech. principal 2ème Cl	C	1	19/35ème
Adjoint tech. principal 2ème Cl	C	1	11/35ème
Adjoint technique	C	1	29/35ème
Adjoint technique	C	1	35/35ème
FILIERE MEDICO-SOCIALE		**2**	
ATSEM principal 1ère cl	C	1	35/35ème
ATSEM principal 1ère cl	C	1	30/35ème
FILIERE ANIMATION		**6**	
Animateur principal de 2ème cl	B	1	35/35ème
Animateur	B	1	35/35ème
Adjoint d'animat° Ppal 1ère cl	C	1	35/35ème
Adjoint d'animat° Ppal 2ème cl	C	1	35/35ème
Adjoint d'animation	C	1	35/35ème
Adjoint d'animation	C	1	32/35ème
Total		**28**	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** les créations et suppressions d'emplois proposés ci-dessus ainsi que leur date d'effet,
- **Approuve** la modification du tableau des effectifs correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Roland GASTINE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le